

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
29 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 29

2022D106

OBJET :

**02. ÉCOLES
COMMUNALES.
RECONDUCTION DE LA
CONVENTION AVEC LE
GESPSAL POUR LA
MISE À DISPOSITION
D'UN ÉDUCATEUR
SPORTIF. ANNÉE
SCOLAIRE 2022-2023.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 13-10-2022

ID : 059-215904004-20221005-2022D106



L'an deux mil-vingt-deux, le cinq OCTOBRE à dix-hu

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christlane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BEURAERT Martine, **procuration** à M. DUYCK Joël
Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. DELVOYE Philippe
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à M. LORIDAN Bernard

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis l'année scolaire 2008-2009, la collectivité a décidé de mettre à disposition auprès des écoles, un éducateur sportif afin d'assister les professeurs des écoles à l'enseignement sportif des élèves, promouvant ainsi l'activité.

Pour cela, la commune conventionne avec le Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs du Nord (GESPAL) pour la mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé.

La convention arrivant à échéance au 30 septembre 2022, il y a lieu de la reconduire pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1^{er} octobre prochain.

Cet agent interviendra au sein des écoles communales publiques, soit pour une durée annuelle de 826 heures pour un coût horaire de 19,50 euros brut charges comprises (16 107 €).

Cette prestation comprend les charges administratives liées au recrutement et à la paie.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à reconduire pour l'année scolaire 2022-2023 dont un exemplaire est annexé à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

